

Session : douloureuse saignée

Autor(en): **Lenzin, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **31 (2004)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le camp rouge-vert proteste contre le programme d'allégement. Manifestation à Aarau contre les économies prévues.

Douloureuse saignée

Le Parlement a adopté un premier programme d'allégement des finances fédérales de l'ordre de 3 milliards de francs. Un second programme d'un montant de 2,5 milliards suivra cette année.

LA DERNIÈRE session d'hiver 2003 était entièrement placée sous le signe des élections au Conseil fédéral. Les élections au gouvernement de Christoph Blocher et de Hans-Rudolf Merz, ainsi que la non-réélection de la conseillère fédérale Ruth Metzler, ont rejeté tout le reste à l'arrière-plan (voir «Revue Suisse» 6/03). Le Parlement a pourtant examiné aussi des dossiers, dont l'un

des principaux était le toilettage du programme d'allégement des finances fédérales, soumis en été par le Conseil fédéral et objet d'un premier débat aux Chambres à la session d'automne.

La raison de ce programme d'allégement est les déficits dits «structurels» du ménage fédéral, c'est-à-dire les déficits qui ne résultent pas de la conjoncture économique, mais d'un déséquilibre durable des recettes et des dépenses. Comme ce sont surtout les recettes qui rentrent à un taux inférieur aux prévisions, il faut corriger d'autant les dépenses à la baisse. Le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise du Parlement font valoir pourtant que l'on ne réduit pas des prestations existantes, mais seulement la croissance des dépenses. Le programme n'entrera d'ailleurs complètement en vigueur qu'en 2006, ce qui le rend compatible avec la conjoncture.

Réduire les dépenses

Le Conseil national et celui des Etats ont largement suivi le Conseil fédéral. Ils ont certes déplacé légèrement les accents, mais le volume du programme de 3 bons milliards est resté inchangé. Les coupes ont lieu essentiellement du côté des dépenses. Le but du programme est de s'attaquer à tous les postes élevés de dépenses de la Confédération sans effectuer pourtant de changements fondamentaux ni reporter la charge sur les cantons et les communes. L'objectif a été atteint, grosso modo, même si le programme aura des conséquences graves dans quelques secteurs (voir encadré).

La seule opposition foncière au programme d'allégement est venue du camp rouge-vert, qui proposait de réduire le volume du programme à 2 milliards et d'assainir le budget fédéral par le biais d'un nouvel impôt national sur les successions. Ces deux

Démantèlement à swissinfo/SRI

Le programme d'allègement affectera aussi swissinfo/Radio Suisse Internationale (SRI). La participation de la Confédération aux programmes étrangers de swissinfo/SRI sera fortement réduite en 2005 et supprimée en 2006. Jusqu'ici, la Confédération fournissait 20 des 42 millions du budget de swissinfo. Désormais, swissinfo devra être entièrement financé par les redevances encaissées par la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). D'après swissinfo, la réduction des contributions fédérales aboutira quand même à la suppression de 26 postes à plein temps (sur 147). Les détails seront publiés prochainement. Le redimensionnement concernera avant tout les rédactions allemande, française, italienne et anglaise. Le Conseil des Suisses de l'étranger s'était prononcé contre la réduction des contributions fédérales (voir «Revue Suisse» 06/2003).

RL

projets ont été rejetés nettement. Pourtant certains points du programme étaient vivement contestés, comme de savoir à combien serait revue l'augmentation initialement prévue de 6,5 % dans le domaine formation, recherche et technologie.

Après de longues hésitations, les Chambres ont fini par s'entendre sur 4,75 %. La proposition du Conseil fédéral de retarder certains investissements destinés aux transports publics a également donné lieu à de longs débats, mais le Parlement a fini par


suivre le gouvernement. En revanche, celle de suspendre provisoirement l'index mixte pour l'ajustement des rentes vieillesse, survivants et invalidité a été repoussée. Cela aurait signifié qu'en 2006, les rentes n'auraient été adaptées qu'au renchérissement, et non à l'évolution des salaires.

La suspension de l'index mixte aurait rapporté tout juste 75 millions et n'aurait donc guère affecté le volume global du programme, mais la gauche et les syndicats avaient menacé de lancer un référendum contre ce

«démantèlement social». En supprimant cette mesure, la menace de référendum a été écartée. A la clôture du présent numéro, aucun autre groupe n'a entamé de récolte de signatures contre le programme, si bien qu'il pourra entrer en vigueur comme prévu.

Annnonce d'un second programme d'économies

Le Conseil fédéral et le Parlement se sont affrontés vigoureusement sur le programme d'allègement et ont procédé à des coupes parfois douloureuses. Le Conseil fédéral est cependant convaincu qu'il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour assainir durablement le budget. Il soumettra donc cette année encore un second programme d'allègement de 2,5 milliards. Les détails n'ont cependant pas été encore discutés.

René Lenzin 

Traduit de l'allemand.

Triple camouflet aux autorités

Carton rouge à Berne! Le souverain repousse aussi bien le contre-projet à l'initiative Avanti que la révision du droit du bail. Enfin - et contre la volonté du Conseil fédéral et du Parlement -, il approuve l'initiative sur l'internement à vie des délinquants très dangereux.

LE 8 FÉVRIER, PEUPLE ET CANTONS ont tranché sans appel: 63% des votants et tous les cantons ont rejeté le contre-projet à l'initiative Avanti, 56% des votants et 24 cantons ont approuvé l'initiative sur l'internement à vie des délinquants très dangereux, 64 % des votants ont dit non à la révision du droit du bail, où la majorité des cantons n'était pas nécessaire. Sur les trois objets, il n'y a pas de grandes différences entre les régions linguistiques ou entre ville et campagne. Le taux de participation a été de 45%.

Le souverain a voté trois fois contre l'avis du Conseil fédéral et du Parlement. Il est vrai que le Parlement avait modifié des points essentiels du contre-projet à l'initiative Avanti et de la révision du droit du bail, si bien que le Conseil fédéral ne s'estime pas

perdant, comme l'a commenté le président de la Confédération, Joseph Deiss, le soir du scrutin. Sur ces deux dossiers, les conseillers fédéraux responsables entendent présenter aussi vite que possible de nouveaux projets qui tiennent compte de la volonté populaire.

Sur le plan de la politique des transports, il est pratiquement incontesté que le réseau autoroutier doit être achevé et agrandi aux points névralgiques, et qu'il faut des investissements ciblés dans le trafic d'agglomération. En revanche, le doublement du tunnel du Gothard semble enterré pour longtemps. La nouvelle version envisagée devra tenir compte de ces faits. Quant au droit du bail, tant les locataires que les propriétaires reconnaissent que les loyers doivent être découplés des taux hypothécaires.